



# Études et Résultats

N° 668 • octobre 2008

## Perdre un parent pendant l'enfance : quels effets sur le parcours scolaire, professionnel, familial et sur la santé à l'âge adulte ?

Même si cela est devenu plus rare au fil des générations, être orphelin de père ou de mère avant l'âge de 20 ans concerne, en 2006, 11 % des adultes de 20 à 75 ans, la plupart d'entre eux étant devenus orphelins de père. Perdre un parent pendant l'enfance concerne davantage les enfants d'origine sociale modeste (7 % d'orphelins de père parmi les enfants d'ouvriers contre 3 % parmi les enfants de cadres) et issus d'une fratrie nombreuse.

C'est un risque social qui peut modifier la destinée d'un individu. Les données montrent en effet que devenir orphelin avant l'âge de 20 ans peut rendre plus difficile l'accès à un diplôme (le décès du père diminue de 6 points les chances d'obtenir le baccalauréat), ce qui peut conditionner la suite du parcours professionnel. Des études plus courtes incitent également à entrer dans la conjugalité et à fonder une famille plus précocement. Enfin, les personnes ayant perdu un parent pendant l'enfance déclarent un peu plus souvent que les autres un mauvais état de santé physique, ce qui peut s'expliquer par leur niveau de diplôme ou leur profession, ou par d'autres facteurs comme de moins bonnes conditions de vie pendant l'enfance.

**Nathalie BLANPAIN**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative  
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

**B**IEN qu'étant en baisse, le nombre de personnes perdant un de leurs parents pendant l'enfance demeure non négligeable. En 1999, la France métropolitaine comptait 500 000 orphelins de père ou de mère âgés de 20 ans ou moins, soit 3 % des jeunes de cet âge<sup>1</sup>. Si la situation familiale des orphelins (neuf orphelins de père sur dix vivent dans des familles monoparentales qui ont des niveaux de vie moyens plus faibles que les familles biparentales) ainsi que les différences de milieux sociaux ont été bien étudiées<sup>2</sup>, ce n'est pas le cas du devenir des orphelins.

L'étude proposée, après un aperçu des caractéristiques des personnes ayant perdu un parent pendant l'enfance, met l'accent sur leurs diplômes, leur parcours familial (formation du couple, premier enfant), professionnel et leur état de santé à l'âge adulte. On s'attachera à comparer leur situation avec celle des adultes ayant connu la séparation de leurs parents, mais aussi de ceux n'ayant pas connu ce type d'événement pendant l'enfance. L'idée est

d'analyser si, au-delà des éventuelles différences liées aux milieux sociaux, la perte d'un parent pendant l'enfance, parfois de façon brutale, a des conséquences comparables ou non à celles d'une séparation des parents. Les données utilisées ici proviennent essentiellement de l'enquête Événements de vie et santé 2005-2006 de la DREES et, pour l'étude du parcours scolaire et professionnel, de l'enquête Histoire familiale réalisée en 1999 par l'INSEE (encadré 1).

### Un adulte sur dix a perdu un de ses parents pendant l'enfance

En 2006, 11 % des adultes âgés de 20 à 75 ans déclarent qu'un de leurs parents est décédé alors qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de 20 ans. Sept fois sur dix, il s'agissait de leur père. La mortalité plus fréquente des pères s'explique à la fois par la surmortalité des hommes avant 65 ans<sup>3</sup>, et par le fait qu'ils ont leurs enfants à un âge plus avancé que les femmes (32,7 ans contre 29,7 ans<sup>4</sup>). Avoir perdu ses deux parents pendant l'enfance est un phénomène rare qui ne

#### ENCADRÉ 1

### La profession du parent décédé, souvent inconnue des enquêtes statistiques

Rares sont les enquêtes qui recueillent des informations sur les caractéristiques sociales des parents décédés. Concernant la profession du père ou de la mère, utile pour prendre en compte les différences observées entre milieux sociaux, les questions se limitent souvent à la profession exercée par les parents lorsque l'enquêté avait un âge donné, 15 ou 18 ans par exemple. Si l'enquêté était déjà orphelin à cet âge, la profession du parent décédé n'est pas demandée. Or pour analyser l'effet du décès sur la poursuite des études par exemple, il est nécessaire de prendre en compte l'origine sociale. On sait que les décès précoces sont plus fréquents dans les milieux moins favorisés et cette caractéristique peut être déterminante pour expliquer la moindre réussite scolaire.

Deux enquêtes ont été mobilisées. L'enquête Événement de vie et santé (EVS), réalisée par la DREES et l'INSEE en 2005-2006, permet d'aborder différents éléments du parcours familial, professionnel ou de la santé des personnes qui ont perdu un parent pendant l'enfance. Une comparaison avec les personnes qui ont connu la séparation de leurs parents est également possible. C'est cette enquête qui est utilisée lorsque l'on compare la situation des orphelins avec celle des personnes ayant connu la séparation de leurs parents pour tous les thèmes (parcours scolaire, professionnel, etc.). Mais, la catégorie socioprofessionnelle du parent décédé n'est pas connue. Le milieu social d'origine n'a donc été contrôlé qu'en partie par la catégorie socioprofessionnelle du parent survivant. L'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF) terminée en 1999 a été utilisée pour le parcours scolaire et professionnel, ainsi que pour valider les résultats pour le parcours familial. Dans cette enquête, la dernière profession exercée par le parent décédé est renseignée, ce qui permet de mieux prendre en compte le milieu social d'origine. En revanche, certains thèmes comme la santé n'y sont pas abordés et la séparation des parents n'est pas connue. Dans les deux enquêtes (EVS et EHF), les enquêtés âgés de 20 à 75 ans sont interrogés de manière rétrospective sur le décès d'un de leurs parents avant l'âge de 20 ans.

1. Monnier, Pennec, 2003.

2. *Ibid.*

3. Delaunay-Berdaï, 2006.

4. INSEE, état civil 2005.

touche que 0,7% des adultes. Le risque de perdre l'un de ses parents s'accroît naturellement avec l'âge des enfants : seul un tiers des orphelins le sont devenus avant l'âge de 10 ans, contre deux tiers entre 10 et 20 ans.

### Moins d'orphelins parmi les jeunes générations

Perdre un parent pendant l'enfance devient de plus en plus rare au fil des générations (graphique 1). Dans la génération née à la veille de la première guerre mondiale, 30% des enfants étaient orphelins de père à 20 ans<sup>5</sup>. Dans celle née entre 1920 et 1924, relativement épargnée par la seconde guerre mondiale (leur père étant suffisamment âgé pour ne pas être mobilisé), la proportion d'orphelins de père est de 17,5%. La seconde guerre mondiale a entraîné à son tour une recrudescence des orphelins, mais sans commune mesure avec celle due à la Grande Guerre<sup>6</sup>. Enfin, depuis 1950, la proportion d'orphelins à 20 ans baisse constamment. Elle a été divisée par deux en un demi-siècle.

S'agissant des orphelins de mère, l'évolution observée est plus régulière : elle reflète essentiellement les progrès effectués dans la lutte contre la mortalité prématurée des femmes avec une faible incidence des guerres.

### Neuf orphelins de père sur dix ont vécu avec leur mère

Lorsqu'un seul parent décède, l'enfant continue le plus souvent de vivre avec le parent survivant. Ce cas de figure est plus fréquent pour les orphelins de père : 85% ont passé leur enfance avec leur mère sans jamais avoir vécu avec d'autres membres de la famille ou dans un établissement collectif, contre 62% pour les orphelins de mère. Lorsque les enfants ne vivent pas avec le parent survivant, ils résident le plus souvent avec d'autres membres de la famille, comme les grands-parents. Ainsi, 32% des orphelins de mère ont vécu au moins momentanément avec d'autres membres de la famille. Seule une minorité des orphelins ont passé une partie de

leur enfance dans un orphelinat ou un autre établissement collectif (6% des orphelins de mère et 4% des orphelins de père), les orphelins de père et de mère connaissant cette situation plus fréquemment (24%). Enfin, la remise en couple après le décès du conjoint, plus fréquente pour les hommes que pour les femmes, a conduit 16% des orphelins de mère et 10% des orphelins de père à passer une partie de leur enfance et de leur adolescence avec leur parent survivant et un beau-parent.

### Une origine sociale plus modeste et une fratrie plus étendue

À 35 ans, l'espérance de vie d'un homme ouvrier est de 39 ans, contre 46 ans pour les cadres, soit 7 ans d'écart<sup>7</sup>. Le risque de devenir orphelin pendant l'enfance est plus important pour les fils ou filles d'ouvriers que pour les enfants de cadres (graphique 2). Ainsi, parmi les personnes nées en France âgées de 20 à 24 ans, on compte 7% d'orphelins de père parmi les enfants d'ouvriers, contre 3% parmi les enfants de cadres<sup>8</sup>. De même, le risque de perdre sa mère précocement varie selon la profession de celle-ci. Le risque le plus élevé concerne les personnes dont la mère est au foyer ou inactive.

Les orphelins avant l'âge de 20 ans sont pour 45% d'entre eux issus d'une fratrie (constituée de frère, sœur, demi-frère ou demi-sœur) de cinq enfants et plus, contre 33% de l'ensemble des adultes. Cela résulte tout d'abord d'un effet de génération – la majorité des orphelins appartenant aux générations les plus anciennes où les fratries sont les plus grandes – ainsi que d'une origine sociale plus modeste. De plus, la probabilité d'avoir un parent plus âgé que la moyenne est plus forte pour les enfants de grande fratrie. Enfin, les orphelins ont plus souvent connu une recomposition familiale, également source d'élargissement de la fratrie : 26% d'entre eux ont au moins un demi-frère ou une demi-sœur, contre 16% de l'ensemble des adultes.

5. Monnier, Pennec, 2003.

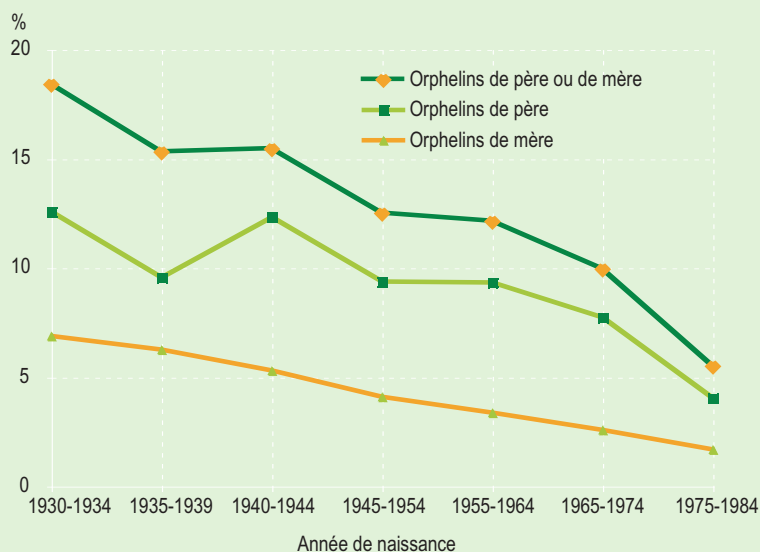
6. *Ibid.*

7. Monteil, Robert-Bobée, 2005.

8. Monnier, Pennec, 2003.

GRAPHIQUE 1

### Proportion d'orphelins avant l'âge de 20 ans



Champ • Les personnes nées de 1930 à 1984.

Lecture • 5,5% des personnes nées entre 1975 et 1984 ont connu le décès de leur père ou de leur mère avant l'âge de 20 ans.

Sources • Événements de vie et santé, 2005-2006, DREES.

### Des études plus courtes...

Être orphelin avant 20 ans est plus souvent associé à une moindre réussite scolaire : en 2006, 28 % des adultes âgés de 20 à 75 ans ayant perdu un parent pendant l'enfance ne sont titulaires d'aucun diplôme, contre 17 % de l'ensemble des adultes. De même, ils accèdent moins souvent que les autres aux études supérieures : 7 % détiennent un diplôme supérieur à bac +2, contre 12 % de l'ensemble des adultes. Ces écarts ne reflètent pas seulement un effet de génération. Si les orphelins sont plus nombreux parmi les générations les plus anciennes, qui sont moins diplômées, au sein de ces générations, ils accèdent aussi moins souvent que les autres à un diplôme. Ils cumulent en fait plusieurs facteurs jouant en leur défaveur tels que leur origine sociale modeste ou le fait d'avoir de nombreux frères et sœurs. Des travaux ont démontré le rôle prépondérant de l'origine sociale dans la réussite scolaire. Ainsi, 41 % des personnes dont le père est ouvrier non qualifié ou inactif obtiennent le baccalauréat contre 84 % de celles dont le père est cadre supérieur<sup>9</sup>. Par ailleurs, la taille de la fratrie est également source d'inégalité face à l'école : « À origine sociale comparable, naître dans une fratrie de quatre enfants et plus est un handicap scolaire significatif<sup>10</sup> ». Cet effet pénalisant de la taille de la famille existe aussi dans les groupes sociaux favorisés, même s'il est de plus faible ampleur. Enfin, le genre a également un effet sur la scolarité puisque les filles réussissent mieux leurs années de lycée, mais arrêtent plus souvent leurs études après le baccalauréat que les garçons<sup>11</sup>. Au total, pour connaître l'effet du décès d'un des parents sur la scolarité des enfants, il faut donc faire aussi la part de ce qui tient à d'autres facteurs d'échec ou de réussite : l'origine sociale du père et de la mère, la taille de la fratrie ou le genre.

Toutes choses égales par ailleurs, le décès des parents durant l'enfance joue un rôle pénalisant pour l'obtention d'un diplôme, ainsi que pour l'accès aux études supérieures (tableau 1). Les chances d'obtenir le

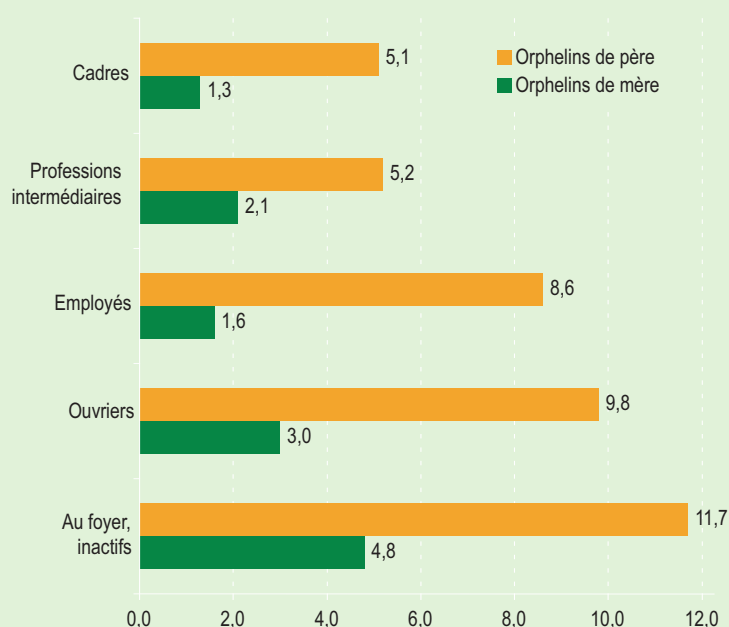
baccalauréat diminuent ainsi de 6 points en cas de décès du père et davantage encore en cas de décès de la mère (-9 points) ou des deux parents (-11 points). Plusieurs éléments d'interprétation d'ordre matériel ou psychologique peuvent être avancés. Après le décès d'un parent, les enfants vivent dans la majorité des cas dans des familles monoparentales. Celles-ci ayant souvent un niveau de vie faible (encadré 2), les difficultés financières peuvent être un frein à la poursuite des études. Cette hypothèse peut être validée par le constat selon lequel les personnes ayant perdu un parent pendant l'enfance déclarent deux fois plus que l'ensemble de la population avoir souffert de graves privations matérielles. Or la déclaration de privations matérielles pendant l'enfance diminue de 7 points la probabilité d'obtenir son baccalauréat, toutes choses égales par ailleurs. Toutefois, cette hypothèse n'est pas la seule explication aux difficultés scolaires des orphelins.

Car, même lorsque le décès n'est pas associé à de graves privations matérielles, ces difficultés demeurent par rapport aux personnes vivant avec leurs deux parents et ne déclarant pas de privations. D'autres hypothèses peuvent être avancées. Le décès d'un parent est un choc émotionnel qui pourrait avoir des répercussions sur les possibilités de réussite à l'école. Les difficultés dans l'organisation de la vie quotidienne pourraient également entraîner un suivi parental moins étroit de la progression scolaire. Enfin, on peut avancer une autre hypothèse qu'Archambault a posée pour les enfants de parents séparés<sup>12</sup>. Certaines familles pourraient être plus « fragiles » que d'autres, tant du point de vue de la santé que des études. Le décès du parent ne serait alors pas une cause de la moindre réussite scolaire, mais serait juste associé à un milieu familial moins propice.

La séparation des parents peut avoir des conséquences négatives

GRAPHIQUE 2

### Proportion d'orphelins avant 20 ans selon la catégorie socioprofessionnelle du parent décédé



**Lecture** • 5,1 % des personnes dont le père était cadre ont connu le décès de leur père avant l'âge de 20 ans. 1,3 % des personnes dont la mère était cadre ont connu le décès de leur mère avant l'âge de 20 ans.

**Champ** • Les personnes âgées de 20 à 75 ans.

**Sources** • Étude de l'histoire familiale, 1999, INSEE, INED.

9. Lemaire, 2006.

10. Archambault, 2007.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

■ TABLEAU 1

## Proportion de bacheliers, de cadre ou profession intermédiaire

	Avoir le bac	Être cadre ou profession intermédiaire
<b>Ensemble</b> en %	<b>34,8</b>	<b>26,4</b>
<b>Situation avant l'âge de 20 ans</b>		
a connu le décès de son père	23,1	21,2
a connu le décès de sa mère	21,2	19,1
a connu le décès de son père et de sa mère	15,7	14,0
a vécu avec ses deux parents	36,6	27,4
<b>Toutes choses égales par ailleurs</b>		
<b>Probabilité de référence</b>	<b>34,7</b>	<b>25,6</b>
<b>Situation avant l'âge de 20 ans</b> en point		
a connu le décès de son père	-6,4 ***	-0,7
a connu le décès de sa mère	-9,2 ***	-2,3 ***
a connu le décès de son père et de sa mère	-11,3 ***	-6,7 ***
a vécu avec ses deux parents	réf.	réf.
<b>Âge</b>		
20-29 ans	19,2 ***	-19,8 ***
30-39 ans	5,3 ***	-7,7 ***
40-49 ans	réf.	réf.
50-59 ans	-5,1 ***	4,6 ***
60-69 ans	-17,0 ***	1,4 ***
70-75 ans	-20,7 ***	0,7
<b>Catégorie socioprofessionnelle du père</b>		
Cadre	36,2 ***	3,3 ***
Profession intermédiaire	12,6 ***	4,1 ***
Employé	réf.	réf.
Ouvrier	-14,5 ***	-2,2 ***
N'a jamais travaillé	-16,3 ***	-4,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la mère</b>		
Cadre	24,6 ***	0,3
Profession intermédiaire	19,8 ***	1,3 ***
Employée	réf.	réf.
Ouvrière	-10,4 ***	-2,4 ***
N'a jamais travaillé	-3,4 ***	-2,5 ***
<b>Genre</b>		
homme	réf.	réf.
femme	3,0 ***	-11,7 ***
<b>Taille de la fratrie</b>		
1	11,9 ***	2,1 ***
2	11,8 ***	2,6 ***
3 et plus	réf.	réf.
<b>Diplôme de l'enquêté</b>		
aucun diplôme		-15,1 ***
certificat d'études primaires		-9,4 ***
BEPC		12,1 ***
CAP		réf.
BEP		11,9 ***
Bac général		36,7 ***
Bac professionnel		34,9 ***
diplôme universitaire 1 <sup>er</sup> cycle		59,0 ***
diplôme universitaire 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle		64,4 ***

\*\*\* significatif au seuil de 1% (échantillon de 320 000 personnes)

**Lecture** • 23,1% des personnes ayant connu le décès de leur père avant l'âge de 20 ans ont le baccalauréat.

Toutes choses égales par ailleurs (à génération, catégorie sociale de la mère et du père, genre et taille de la fratrie identiques et égales à la situation de référence), les chances d'avoir obtenu le baccalauréat sont de 28,3% (34,7-6,4) lorsque l'on a connu le décès de son père, contre 34,7% lorsqu'on a vécu avec ses deux parents.

**Champ** • Les personnes âgées de 20 à 75 ans.

**Sources** • Étude de l'histoire familiale, 1999, INSEE, INED.

sur l'obtention d'un diplôme en raison des difficultés financières qu'elle peut entraîner. Elle peut en outre être associée à un mauvais climat familial antérieur ou postérieur à la séparation qui peut peser sur la scolarité. Les personnes ayant connu la séparation de leur parent sont cependant davantage diplômées que les personnes orphelines. Elles appartiennent à des générations plus jeunes et ont des parents plus diplômés. Si l'on tient compte de ces différences de générations et de niveaux de diplôme des parents, la séparation a en revanche un impact de même ampleur que le décès d'un des parents. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les chances d'avoir obtenu le baccalauréat diminuent de 8 points en cas de séparation des parents, soit quasiment autant qu'en cas de décès d'un parent<sup>13</sup>.

### ... qui peuvent modifier le parcours professionnel

Le décès d'un des parents est un risque social qui peut non seulement modifier la destinée scolaire de l'enfant et à l'âge adulte, le parcours professionnel peut également s'en trouver affecté, diplôme et profession étant fortement liés (tableau 1). Effectivement, à génération, genre et origine sociale donnés, le décès d'un des parents a un impact négatif sur les chances d'exercer une profession de cadre ou intermédiaire. En revanche, si l'on tient compte aussi du diplôme obtenu, le décès d'un parent a peu d'impact sur la profession exercée, sauf en cas de décès des deux parents. Ainsi, l'impact du décès d'un parent est surtout indirect: c'est parce que leurs chances d'obtenir un diplôme sont plus faibles que les personnes orphelines exercent un peu moins souvent une profession de cadre ou intermédiaire. À diplôme identique, leurs chances d'avoir un emploi de cadre ou de profession intermédiaire sont ainsi proches de celles qui caractérisent les personnes ayant vécu avec leurs deux parents. Comme pour le parcours scolaire, la séparation des parents a le même impact sur le parcours professionnel, toutes choses égales par ailleurs, que le décès d'un

13. Source: enquête Événements de vie et santé, 2005-2006, DREES.



## Protection sociale et niveau de vie des veuves et veufs précoces

Actuellement, en cas de décès précoce, l'assurance veuvage permet au conjoint survivant d'un assuré<sup>1</sup> décédé de percevoir une allocation temporaire (pour une durée maximale de 2 ans suivant le décès). Les ressources ne doivent pas dépasser un plafond fixé à 694 euros par mois<sup>2</sup>. Son montant est égal à 555 euros par mois et peut être réduit en fonction des ressources.

La loi du 21 août 2003 a prévu une suppression de l'allocation de veuvage en 2011, date à laquelle toute personne en situation de veuvage pourrait demander, sous conditions de ressources, une pension de réversion, auparavant réservée aux veuves ou veufs âgés de 55 ans ou plus<sup>3</sup>. Ces dispositions sont susceptibles d'être modifiées lors des discussions du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2009)<sup>4</sup>. Les ressources ne doivent pas dépasser un plafond fixé à 1 462 euros par mois pour une personne seule<sup>5</sup>. La somme versée est égale à 54 % du montant de la retraite qu'aurait perçu le conjoint décédé<sup>6</sup>. Ce montant peut être relativement faible, étant donné qu'en cas de décès précoce, les durées de cotisation sont courtes. Un montant minimum de 261 euros par mois est prévu si l'assuré a cotisé au moins 60 trimestres. L'allocation de veuvage et la pension de réversion du régime général ne concernent que les personnes qui étaient mariées.

Pour le conjoint survivant d'un assuré de la fonction publique, la pension de réversion est égale à 50 % du montant de la pension obtenue par le fonctionnaire ou qu'il aurait pu obtenir au jour de son décès. Contrairement au régime général, le versement de la pension de réversion n'est pas soumis à des conditions d'âge ni de ressources, mais il existe en revanche une condition de durée de mariage. Des régimes de prévoyance complémentaires sont parfois mis en place dans des entreprises privées.

Parallèlement à la protection sociale de l'assurance vieillesse, les conjoints survivants peuvent percevoir des prestations familiales du fait de leur nouvelle situation :

- l'allocation de parent isolée (API) qui concerne toute personne vivant seule ayant un ou des enfants à charge est versée sous condition de ressources pour une durée d'un an ou jusqu'aux 3 ans de l'enfant ;
- l'allocation de soutien familial (ASF) d'un montant de 85 euros par mois est versée sans conditions de ressources aux orphelins de père ou de mère. Elle est versée jusqu'aux 20 ans de l'enfant et cesse d'être due en cas de mariage ou de vie maritale du parent survivant.

En 2008, un parent qui ne se remet pas en couple ne percevra, trois ans après le décès de son conjoint, pour le veuvage, que l'ASF pour subvenir aux besoins de l'enfant. Pour un ménage, la perte des revenus entraînée par le décès d'un conjoint décédé, le plus souvent l'homme, peut impliquer une baisse de niveau de vie significative et parfois un basculement dans la pauvreté. D'après l'enquête Revenus fiscaux, les veuves âgées de 25 à 44 ans ont un niveau de vie médian inférieur de 27 % à celui des femmes mariées du même âge (tableau). La perte des ressources du conjoint, ainsi que d'autres facteurs, comme une origine sociale plus modeste, peuvent expliquer leur niveau de vie plus faible. D'autre part, 26 % des veuves âgées de 25 à 44 ans ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, contre 17 % des femmes divorcées et 10 % des femmes mariées. Si la situation des veufs précoces apparaît meilleure que celle des veuves en termes de niveau de vie, ils sont eux aussi touchés par la pauvreté : 23 % des veufs âgés de 25 à 44 ans sont considérés comme pauvres, contre 9 % des hommes mariés du même âge.

## Niveau de vie selon l'état matrimonial, le sexe, l'âge

	Niveau de vie médian (base 100 = ensemble)		Taux de pauvreté en % (seuil 60 % médiane)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Veufs</b>				
25-44 ans	83	74	23	26
45-54 ans	108	85	21	25
55-64 ans	111	96	5	14
65-74 ans	105	85	6	12
75 ans et plus	99	83	9	14
<b>Mariés</b>				
25-44 ans	103	101	9	10
45-54 ans	111	114	9	9
55-64 ans	114	111	8	6
65-74 ans	97	95	5	5
75 ans et plus	92	93	8	7
<b>Divorcés</b>				
25-44 ans	92	82	13	17
45-54 ans	102	97	11	16
55-64 ans	101	100	14	13
65-74 ans	102	84	6	15
75 ans et plus	83	82	6	10
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>		<b>10</b>	

**Lecture** • Le niveau de vie médian des veuves âgées de 25 à 44 ans est égal à 74 % de celui de l'ensemble des personnes âgées de 25 ans et plus. 26 % des veuves âgées de 25 à 44 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

**Champ** • Personnes âgées de 25 ans et plus.

**Sources** • Enquête Revenus fiscaux 2004, INSEE-DGI dans « Le niveau de vie des veuves et des divorcées », Document de travail n° 05, COR, 2007.

1. Au régime général ou au régime des salariés agricoles.

2. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

3. Loi du 21 août 2003 et décret 2004/1451 du 23/12/2004, article 4.

4. Document d'orientation du gouvernement sur le rendez-vous 2008 sur les retraites (28 avril 2008) : « En lien avec les dispositions applicables dans les régimes complémentaires, un âge minimal sera rétabli pour l'ouverture du droit à une pension de réversion. La prise en compte des situations de veuvage intervenant avant cet âge, notamment avec des enfants à charge, sera assurée dans le cadre des accords de prévoyance et de l'action sociale de la branche famille. »

5. au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

6. Le rendez-vous 2008 sur les retraites prévoit une augmentation du taux de réversion à 60 % à l'horizon 2011.

TABLEAU 2

**Parcours familial (mise en couple, enfant), santé physique et mentale**

	Avoir été en couple avant 19 ans pour les femmes (21 ans pour les hommes)	Avoir été mère avant 21 ans (ou père avant 24 ans)	Être en mauvaise santé physique	Être en mauvaise santé mentale
<b>Ensemble</b>	<b>13,5</b>	<b>15,5</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>
<b>Situation avant l'âge de 20 ans</b>				
décès du père	16,9	19,0	14,9	10,3
séparation des parents (sans décès)	20,3	18,3	10,2	12,2
a vécu avec ses deux parents	12,0	14,7	9,5	9,6
<b>Toutes choses égales par ailleurs</b>				
<b>Probabilité de référence</b>	<b>13,4</b>	<b>15,9</b>	<b>10,0</b>	<b>10,6</b>
<b>Situation avant l'âge de 20 ans</b>				
décès du père	2,7 *	0,4	2,9 **	-0,1
séparation des parents (sans décès)	6,7 ***	7,0 ***	2,1 *	2,6 **
a vécu avec ses deux parents	réf.	réf.	réf.	réf.
<b>Âge</b>				
25-34 ans	3,1 **	-8,9 ***	-5,3 ***	1,2
35-44 ans	1,5	-3,7 ***	-4,4 ***	0,5
45-54 ans	réf.	réf.	réf.	1,7
55-64 ans	-4,7 ***	1,2	4,7 ***	réf.
65-75 ans	-8,4 ***	-6,8 ***	10,4 ***	-1,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle de la mère</b>				
Cadre	4,7	-3,1	2,1	6,4 **
Profession intermédiaire	-0,6	1,2	-2,4	0,0
Employé	réf.	réf.	réf.	réf.
Ouvrière	-3,2 ***	2,5	1,2	1,3
N'a jamais travaillé	-2,3 **	2,8 **	2,3 **	2,1 **
<b>Genre</b>				
homme	1,2	1,2	-1,4 **	-4,3 ***
femme	réf.	réf.	réf.	réf.
<b>Taille de la fratrie</b>				
1	-3,7 **	-4,6 **	-2,7 **	-1,0
2	-2,1 **	-2,5 **	0,3	0,7
3 et plus	réf.	réf.	réf.	réf.
<b>Diplôme de l'enquête</b>				
aucun diplôme ou certificat d'études	2,3	1,8	3,4 ***	2,5 *
BEPC	1,0	0,4	0,3	1,0
CAP/BEP	3,4 *	réf.	réf.	-0,4
Bac technologique	réf.	-5,5 ***	-2,6 *	-2,6 *
Bac général	-6,0 ***	-3,4	-4,9 ***	réf.
diplôme universitaire 1 <sup>er</sup> cycle	-0,7	-3,7 *	-5,5 ***	-2,2
diplôme universitaire 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle	-2,2	-4,8 *	-4,5 ***	-2,7*
<b>Âge de fin d'études</b>				
15 ans ou moins	10,4 ***	11,3 ***		
16-17 ans	7,0 ***	8,9 ***		
18-19 ans	réf.	réf.		
20-21 ans	-4,5 ***	-7,6 ***		
22-23 ans	-7,9 ***	-12,3 ***		
24 ans et plus	-6,6 ***	-10,8 ***		

\*\*\* Significatif au seuil de 1%. \*\* significatif au seuil de 5% \* significatif au seuil de 10%.

**Lecture** • 14,9% des personnes ayant connu le décès de leur père avant l'âge de 20 ans déclarent être en mauvaise santé physique (cf. note de bas de page 16). Toutes chose égales par ailleurs (à génération, catégorie socioprofessionnelle de la mère, genre, diplôme et taille de la fratrie identiques et égales à la situation de référence), le risque d'être en mauvaise santé physique est de 12,9% (10,0 + 2,9) lorsque l'on a connu le décès de son père, contre 10,0% lorsque l'on a vécu avec ses deux parents. Le revenu n'est pas introduit ici dans la régression, car c'est une variable trop endogène au comportement étudié (les personnes en mauvaise santé ont de fortes chances d'être en inactivité ou au chômage, et donc d'avoir de faibles revenus. On ne mesurerait donc pas « correctement » dans la modélisation son effet sur l'état de santé, puisqu'il y a un effet revenu sur la santé mais aussi un effet santé sur le revenu). Il lui a été préféré un autre indicateur, le niveau de diplôme.

**Champ** • Personnes âgées de 20 à 75 ans pour la santé, de 25 à 75 ans pour les couples et parents précoces. Les orphelins de mère sont exclus.

**Sources** • Événements de vie et santé, 2005-2006, DREES.

parent. Elle agit par ricochet : difficulté à obtenir un diplôme qui lui-même rend plus difficile l'accès à certains emplois.

**Des étapes familiales avancées en raison d'études plus courtes**

Les premières étapes familiales, première mise en couple, premier enfant, apparaissent plus tôt chez les personnes orphelines durant l'enfance : 19% des personnes ayant perdu leur père sont devenues parents précocement (mère avant 21 ans ou père avant 24 ans), contre 15% pour celles qui ont vécu avec leurs deux parents (tableau 2). À génération et origine sociale données, leur précocité à former une union ou une famille est la même. En revanche, à âge de fin d'études identique, les personnes ayant perdu leur père durant l'enfance ne deviennent pas plus souvent de jeunes parents que ceux qui ont grandi avec leurs deux parents. Les orphelins arrêtent leurs études plus tôt et c'est cette interruption précoce qui avance d'autant les premières étapes de la vie familiale.

Les personnes qui ont connu la séparation de leurs parents pendant l'enfance se distinguent des orphelins pendant l'enfance : même si tous fondent plus précocement que les autres une union ou une famille, pour ceux dont les parents se sont séparés, ce phénomène demeure, même à âge de fin d'études identique, contrairement à ce que l'on constate pour les orphelins. On peut notamment penser à une reproduction des comportements parentaux, sachant que les enfants de parents séparés ont plus souvent une mère qui a fondé une famille tôt dans sa vie<sup>14</sup>.

**Une moins bonne santé physique à l'âge adulte**

Parmi les personnes ayant perdu leur père pendant l'enfance, 15% déclarent un mauvais état de santé physique, contre 10% de l'ensemble de la population<sup>15</sup> (tableau 2). À origine sociale, âge, genre et taille de la fratrie donnés, l'état de santé à l'âge adulte est affecté par le décès précoce du père. Le décès joue tout d'abord de manière indirecte : en nuisant à la poursuite des études, il induit un

14. Archambault, 2007.

15. Il s'agit du score de santé physique perçue, calculé à partir du questionnaire standardisé SF-12(v2) (version abrégée du SF-36). Ici, le mauvais état de santé physique correspond au premier décile de ce score.

niveau de diplôme ou un positionnement professionnel plus faible, deux éléments favorisant une moins bonne santé physique à l'âge adulte, ainsi qu'une moins bonne perception de cette santé<sup>16</sup>. Si l'on raisonne à diplôme ou catégorie sociale donnés, l'état de santé physique à l'âge adulte reste lié au décès du père : il est un peu plus mauvais pour ceux qui ont perdu leur père pendant l'enfance. Deux hypothèses peuvent être avancées. Le décès, par la baisse des ressources économiques qu'il entraîne, crée de moins bonnes conditions de vie qui peuvent directement influencer l'état de santé de l'enfant, puis de l'adulte. Cette hypothèse peut être validée puisque, lorsque le décès est associé à de graves privations matérielles, l'état de santé physique est davantage détérioré. Cette explication n'est toutefois pas la seule :

même parmi les personnes qui ne déclarent pas de privation matérielle, le décès du père est toujours associé à un état de santé physique un peu moins bon à l'âge adulte. Cela pourrait s'expliquer par une transmission des parents aux enfants, transmission qui peut être héréditaire ou comportementale (reproduction de comportement à risques ou moindre recours aux soins ou à la prévention). En revanche, les personnes orphelines pendant l'enfance déclarent un état de santé mentale<sup>17</sup> proche de celui de l'ensemble de la population. Ce résultat résiste à une analyse toutes choses égales par ailleurs.

Pour les personnes ayant connu la séparation de leurs parents, la séparation est associée à un indicateur de santé mentale un peu moins bon. À diplôme, origine sociale et genre donnés, 13,2 % des personnes ayant

connu la séparation de leurs parents déclarent un mauvais état de santé mentale<sup>18</sup>, contre 10,6 % des personnes ayant vécu avec leurs deux parents (tableau 2). La causalité ne peut pas pour autant être considérée comme évidente : ce n'est pas parce que les parents de l'enquêté se sont séparés que sa santé mentale s'est dégradée. En effet, lorsque les personnes déclarent qu'il existait de graves tensions ou un climat de violence entre leurs parents, la séparation est associée à un moins bon état de santé mentale. En revanche, lorsque la séparation a eu lieu sans graves tensions ni climat de violence, elle n'a pas d'effet sur la santé mentale. Autrement dit, c'est le mauvais climat familial<sup>19</sup> et non la séparation elle-même qui pourrait expliquer la santé mentale plus fragile à l'âge adulte. ■

16. Lanoë, Makdessi-Raynaud 2005.

17. Au sens de : « se situer dans le premier décile du score agrégé de santé psychique établi à partir du SF-12(v2) ».

18. *Idem*.

19. Postérieur ou antérieur à la séparation, sans qu'on puisse distinguer ces deux situations dans l'enquête.

### ■ Pour en savoir plus

- Archambault P., 2007 « Les enfants de familles désunies en France », INED.
- Delaunay-Berdaï I., 2006, « Le veuvage précoce en France », *Dossier d'étude*, n° 86, CNAF.
- Devaux M., Jusot F., Trannoy A., Tubeuf S., 2007 « Inégalité des chances en santé : influence de la profession et de l'état de santé des parents », *Question d'économie de la santé*, n° 118.
- Lanoë J.-L., Makdessi-Raynaud Y., 2005, « L'état de santé en France en 2003 », *Études et Résultats*, n° 436, DREES.
- Lemaire S., 2006, « Le devenir des bacheliers : parcours après le baccalauréat des élèves entrés en 3<sup>e</sup> en 1989 », *Note d'information 06.01*, ministère de l'Éducation nationale.
- Menahem G., 1994 « Problèmes de l'enfance, statut social et santé des adultes », CREDES.
- Monnier A., Pennec S., 2005, « Orphelins et orphelinage » dans « Histoires de familles, histoires familiales », *Les Cahiers de l'INED*.
- Monnier A., Pennec S., 2003 « Trois pour cent des moins de 21 ans sont orphelins en France », *Population et sociétés*, n° 396.
- Monnier A., Pennec S., 2002, « Le nombre d'orphelins : une inconnue démographique », [http://www-aidelf.ined.fr/colloques/seance1/t\\_monnier.pdf](http://www-aidelf.ined.fr/colloques/seance1/t_monnier.pdf)
- Monteil C., Robert-Bobée I., 2005, « Les inégalités sociales en augmentation chez les hommes, stable chez les femmes », *INSEE-première*, n° 1025
- Thierry X., 2000, « Mortel veuvage. Risques de mortalité et causes médicales de décès aux divers moments du veuvage », *Gérontologie et société*, n° 95.